



**Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2020 : 62,9 M€**  
**Recentrage compensé par l'accroissement des ventes**  
**Hygiène et désinfection**

-

**Report de l'entrée en vigueur de la restructuration financière**  
**d'ORAPI**

<i>En M€</i>	<b>T1 2020</b>	<b>T1 2019</b>
<b>Europe</b>	59,3	64,0
<b>Amérique du Nord</b>	0,5	0,4
<b>Asie et reste du Monde</b>	3,1	2,4
<b>Total</b>	<b>62,9</b>	<b>66,8</b>
<b>Total à périmètre comparable*</b>	<b>62,9</b>	<b>63,4</b>

\* *Périmètre comparable : retraité de la cession DACD*

**ORAPI affiche un chiffre d'affaires de 62,9 M€ au T1 2020 en léger repli de - 1% à périmètre comparable et change constant (retraité de la contribution de 3,4 M€ de DACD cédée en 2019).**

**Après un début d'année en fort recul**, impacté par la stratégie de recentrage sur les comptes à plus haute valeur ajoutée initiée mi-2019, et depuis mars par la décroissance des ventes à destination des industries et du secteur hôtellerie-restauration significativement touchés par l'évolution de la pandémie COVID-19 en Europe, le Groupe a réorienté son outil de production pour livrer les commandes additionnelles de produits d'hygiène et de désinfection.

**Face à cette crise sanitaire de nature exceptionnelle**, le Groupe a priorisé plusieurs actions majeures dès mars 2020 pour soutenir son activité :

- Offrir un ensemble de mesures sanitaires sécurisées à tous ses collaborateurs, et en particulier les personnels de production et logistique ;
- Sécuriser au maximum ses approvisionnements de matières premières ;
- Capitaliser sur l'outil industriel 4.0 de Lyon Saint-Vulbas, unique en Europe, qui fonctionne dorénavant en 3x8 sur les lignes de produits de désinfection ;
- Réorienter les moyens de production des principaux sites du Groupe à l'étranger pour répondre aux besoins spécifiques générés par la crise COVID-19.

**La France, cœur du Groupe**, affiche un chiffre d'affaires de 53,3 M€ vs 55,0 M€ à périmètre constant, dynamisée par les ventes de gel hydro-alcoolique et de

désinfectants qui compensent partiellement la baisse enregistrée sur le secteur industrie et hôtellerie-restauration.

**L'Europe du Sud** poursuit sa croissance (+ 32 %) tirée par l'Espagne (+ 54 %) qui connaît une forte croissance des ventes de tablettes de javel, alors que les marchés d'Europe du Nord restent négatifs (- 2,4 %).

**En Asie et reste du Monde**, le Groupe dégage au 1er trimestre un chiffre d'affaires de 3,1 M€ en progrès de + 30,8 % (à change courant), essentiellement tiré par l'Asie, première zone affectée par la crise sanitaire.

**A date, alors que les ventes dans le secteur de l'Industrie et des cafés-hôtels-restaurants sont en berne sous l'effet des mesures de confinement, le Groupe est temporairement concentré sur les gels hydro-alcooliques et les désinfectants.** Bien positionné pour accompagner l'accroissement de la demande, et particulièrement soucieux de contribuer à la résolution de cette crise sanitaire, le Groupe n'est toutefois pas en mesure de déterminer à moyen terme l'impact du COVID-19 sur son activité, ses performances financières et ses perspectives.

### **Report de l'entrée en vigueur de la restructuration financière d'ORAPI**

Pour rappel, le 3 mars 2020, ORAPI a annoncé la conclusion d'un protocole signé entre les créanciers financiers du groupe ORAPI, ORAPI et Kartesia au titre du contrat de crédit syndiqué, des contrats de crédit bilatéraux et du contrat obligataire Micado en vue de la restructuration du bilan d'ORAPI et de la mise en place d'une nouvelle facilité par Kartesia.

L'entrée en vigueur de l'accord est notamment soumise à l'obtention, initialement au plus tard le 30 avril 2020, d'une décision du collège de l'Autorité des Marchés Financiers, purgée de tout recours, accordant à Kartesia et La Financière M.G.3.F qui agiront de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique, sur le fondement des articles 234-9 2° et 234-10 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'ORAPI sur l'émission des obligations remboursables en actions et de l'augmentation de capital réservée au profit de Kartesia.

L'entrée en vigueur de l'Ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire liée au COVID-19 et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ne permettant pas d'obtenir la décision susvisée du collège de l'Autorité des Marchés Financiers, purgée de tout recours préalablement au 30 avril 2020, les parties au protocole ont décidé unanimement de reporter la date d'entrée en vigueur du protocole au plus tard le 31 juillet 2020.

En outre, et compte tenu de la modification de l'entrée en vigueur du protocole, les parties au protocole sont actuellement en train de discuter des modifications nécessaires à apporter à l'accord de restructuration. La signature et le contenu d'un avenant au protocole feront l'objet d'une communication ultérieure par ORAPI.

### **Besoins de trésorerie du groupe ORAPI**

Au 31 mars 2020, le groupe ORAPI avait une trésorerie disponible de 6,7 M€.

Compte tenu du report au 31 juillet 2020 (au plus tard) de la date de réalisation de la restructuration financière d'ORAPI et pour faire face aux besoins de trésorerie du groupe ORAPI jusqu'à cette date, autour de 5 M€ supplémentaires, le groupe ORAPI a décidé (i) de recourir aux mesures de soutien proposées par l'Etat dans le cadre de l'épidémie du COVID-19, et (ii) de solliciter des prêts de trésorerie garantis par l'Etat ainsi que d'autres solutions de financement auprès d'organismes de crédit afin de préserver au maximum la trésorerie de l'entreprise, et ainsi maintenir ses usines de production à un haut niveau d'activité pour répondre aux besoins de ses clients.

**Prochain rendez-vous :**

**Sous réserve de la date de fin et des modalités de la période de confinement, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra le 5 juin 2020.**

***ORAPI conçoit, fabrique et distribue des solutions et produits techniques d'hygiène et de maintenance. ORAPI est le leader français de l'Hygiène Professionnelle***

ORAPI est coté au compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN : FR0000075392  
Code Reuters : ORPF.PA Code Bloomberg : ORAP.FP

**ORAPI est éligible au PEA – PME.**

---

Contacts :



**Directeur Général Délégué**

Henri Biscarrat  
Tel : +33 (0)4 74 40 20 04  
[henri.biscarrat@orapi.com](mailto:henri.biscarrat@orapi.com)

**Communication ORAPI**

Fabienne CHIFFLOT  
Tel : +33 (0)6 60 36 46 81  
[fabienne.chiffLOT@orapi.com](mailto:fabienne.chiffLOT@orapi.com)



**Communication Financière**

J.Gacoin/V.Boivin  
Tel : +33 (0)1 75 77 54 65  
[orapi@aelium.fr](mailto:orapi@aelium.fr)